



Bandes fleuries pour auxiliaires



DESCRIPTION

Implantation d'espèces végétales le plus souvent en mélange et essentiellement constituée de dicotylédones. Principalement en bandes de quelques mètres de largeur aux abords ou entre deux cultures sans concurrencer les bandes sauvages bien établies. Pratiques et techniques d'implantation adaptées (voir conseillers agricoles et conseils des semenciers).

OBJECTIFS

Agronomiques : favoriser la présence et le développement d'un ou plusieurs auxiliaires (pollinisateurs, régulateurs de nuisibles). Peut également remplir un objectif d'engrais vert. Peut participer à la mise en oeuvre des zones de non traitement (ZNT).

Biodiversité : favoriser une expression et un développement de la biodiversité avec moins de contraintes (diminution des produits phytosanitaires, moins de passages, pas de récolte) que dans les parcelles cultivées. Servir de couvert (habitat et refuge), de ressources alimentaires (directes et support) à la faune.

Gibier : favoriser le maintien du gibier.

Environnement : contribuer à un paysage agréable, peut être implanté en bord de champ (Annexe 13).

CONDITIONS

Un contrat précise les conditions techniques de mise en œuvre. L'implantation, son suivi et la destruction doivent respecter les règles de la PAC et d'éventuels arrêtés préfectoraux (échardonnage, plantes exotiques envahissantes...).

L'implantation fait l'objet d'un contrat (Annexe 14) qui engage l'exploitant, la FDC 71 et éventuellement la coopérative fournissant les semences.

L'exploitant s'engage à maintenir son implantation au minimum 3 années sauf en cas d'échec de l'implantation.

Le contrat prévoit une compensation financière. La FDC 71 participe à hauteur de 25% du prix d'achat HT des semences. Cette participation de la FDC 71 est versée à la coopérative qui se charge de la redistribuer aux adhérents ayant implanté un couvert. Des précisions concernant la nature des mélanges de semences (Annexes 8 à 12).

Agronomie

Biodiversité

Agroécologie

Environnement

Economie

Chasse

Développement durable

En phase de test - Venez participer !



Avec le soutien financier
de l'OFB

Agronomie

Biodiversité

Agroécologie

Environnement

Economie

Chasse

**Développement
durable**

MISE EN ŒUVRE DE BANDES FLEURIES POUR AUXILIAIRES

L'implantation de bandes fleuries a pour objectif principal de concourir au développement des populations de certains auxiliaires des productions agricoles. Ce sont en premier lieu les pollinisateurs qui sont concernés mais, suivant leur situation par rapport aux parcelles et aux éléments fixes du paysage, l'attraction, les fonctions et donc l'utilité des bandes fleuries peuvent être élargies à d'autres espèces. Par ailleurs, les fonctions habituelles des couverts mis en place, hors des productions agricoles, sont également remplies telles que la protection contre l'érosion des sols, leur dessèchement ou la battance. Le fait d'installer un couvert contribue aussi de façon préventive à la lutte contre le développement de plantes adventices et limite le recours aux herbicides. En tant qu'espace non récolté, sans intervention particulière entre le semis et la fauche ou la destruction, ce couvert végétal constitue également un refuge pour la macrofaune et accessoirement une ressource alimentaire indirecte en tant que support d'insectes. Enfin, une fonction esthétique peut être aussi recherchée, suivant la composition de certains couverts. Dans ce cas, on privilégiera les emplacements visibles tout en évitant les bords immédiats de routes très fréquentées, afin de limiter l'impact des collisions de la faune y compris des insectes avec les véhicules automobiles.

Les mélanges préconisés en partenariat avec les coopératives ont fait l'objet de réflexions et d'essais au champ préalables. Ils sont donc adaptés à diverses situations pédologiques et sont susceptibles de remplir des fonctions différentes. Il convient donc de prendre en compte les notices (Annexe 8) les accompagnant et ne pas hésiter à échanger avec un conseiller agricole.

FINANCEMENT

L'implantation des mélanges de semences « bandes fleuries » soutenues par la FDC 71 fait l'objet d'une compensation financière à hauteur de 25 % du prix HT des semences. Cette compensation prend la forme d'achat de semences à la coopérative à laquelle l'exploitant adhère. La coopérative se charge de lui reverser la compensation financière après le 31 janvier suivant la campagne d'implantation.



CONTACTS :

Thierry PEYRTON (FDC 71) - 06 84 39 53 59 - tpeyrton@chasseurdefrance.com

Gaëtan BERGERON (FDC 71) - 06 07 41 88 21 - gbergeron@chasseurdefrance.com

Conseillers de coopératives agricoles

PRO'MELLI

OFFREZ LE MEILLEUR À LA NATURE

“ MÉLANGE ATTRACTIF POUR LES INSECTES POLLINISATEURS ”

“ GRANDE DIVERSITÉ DE POLLENS ET DE NECTARS ”

“ LARGE PÉRIODE D'ALIMENTATION DES ABEILLES ”



PRO'MELLI



CARACTERISTIQUES DU MELANGE

COMPOSITION DU MELANGE

Espèces	45 % Annuelles				55 % Bisannuelles et vivaces		
							
	Sarrasin	Phacélie	Trefle incarnat	Bourrache	Melilot jaune	Sainfoin	Trefle violet
	30%	5%	5%	5%	20%	30%	5%
Floraison (mois)	6-9	5-9	6-9	6-9	6-9	5-8	6-9
Couleur	○	●	●	●	●	●	●
Hauteur	20-70 cm	60 cm	20-50 cm	45 cm	60 cm	70 cm	50 cm
Intérêt pollen	✿	✿✿✿✿	✿✿	✿✿	✿✿✿✿	✿✿✿✿	✿✿✿
Intérêt nectar	✿✿✿✿	✿✿✿✿	✿✿✿	✿✿✿	✿✿✿✿	✿✿✿✿	✿✿✿✿

PERENNITE

3 mois | 6 mois | 1 an | 2 ans | 3 ans | 4 ans

CONSEILS DE SEMIS

Semis conseillé entre 15 et 20kg/ha.
Période de semis printemps et automne

CONDITIONNEMENT

Sac de 10kg



LES + PRODUIT

- En cours de labellisation RBA (Réseau Biodiversité pour les Abeilles)
- Respect de la chartre LU HARMONY
- Mélange fleuri apicole prêt à l'emploi



Melyvert n°29

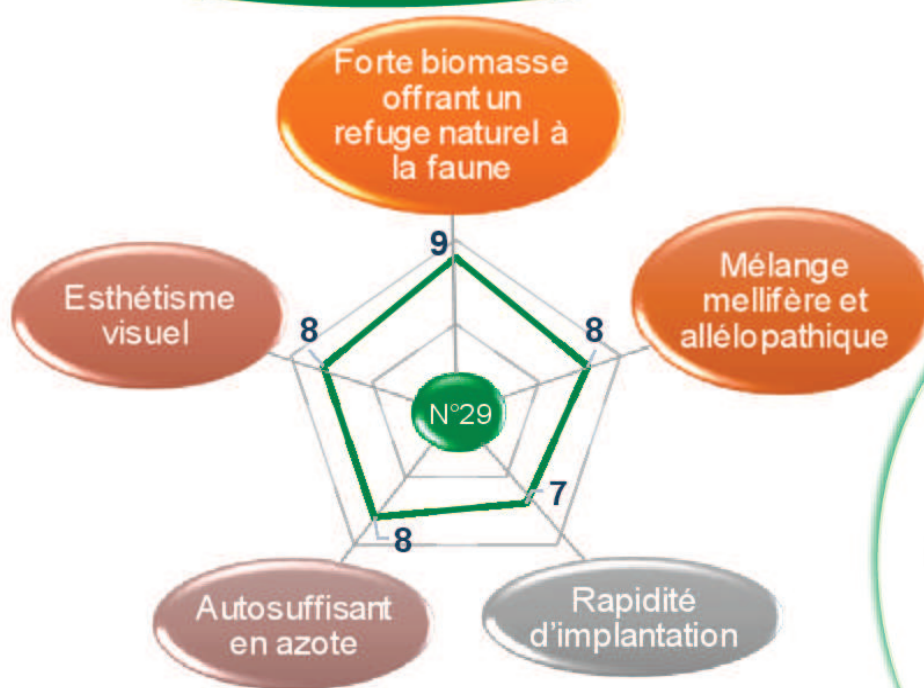
L'association mellifère et refuge naturel pour la faune !

Mélange 3 ans

Composition

5%	Phacélie
10%	Sarrasin
40%	Sainfoin
10%	Trèfle hybride
20%	Trèfle violet
10%	Luzerne
5%	Trèfle blanc HUIA

fourrageres@eliard-spcp.fr



Dose de semis :

- 10-15 kg /ha

Période de semis :

- mi juillet – début septembre

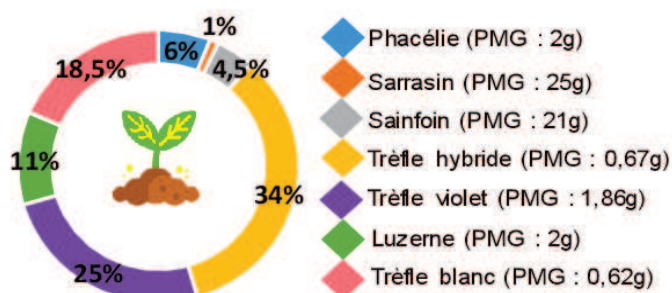
Profondeur de semis :

- 1,5-2cm

Les conseils de culture :

- Veiller à régler le semoir pour obtenir la densité voulue.
 - Le lit de semences doit être bien rattaché en profondeur et fin en surface pour permettre un bon contact terre/graine.
- Roulage après semis conseillé pour uniformiser la levée.
- Destruction mécanique à privilégier.

Répartition du nombre de graines (peuplement en %) :



Dose de semis (kg/ha)	10	12	15
Nbr de graines / m ²	436	523	654



SUNRISE

Mélange CIPAN

Semental
INNOVATION & PERFORMANCE



VESCE COMMUNE	TRÈFLE D'ALEXANDRIE	PHACÉLIE	LIN
GRAVESA	SANIROS	NATRA ENROBEE	SIDERAL

POSITIONNEMENT

- Inter-culture CIPAN
- Dominante légumineuse
- Semis au semoir à céréales de préférence; semoir centrifuge possible
- Rotations céréalières, maïs et betteraves
- Éviter les rotations avec colza graine, tournesol et protéagineux

**Simple, mais
très efficace !**

UTILISATION

- Semis précoce, fin juin, début juillet

**Facile à
implanter**

CARACTÉRISTIQUES

- Implantation assez rapide
- Bonne adaptation aux conditions séchantes et de chaleur
- Bon comportement à la sécheresse
- Bonne fermeture du couvert végétal grâce à la vesce
- Très gélif

**Excellente
couverture
du sol**

EFFETS AGRONOMIQUES

- Apport de matière organique très riche en azote
- Rupture du cycle des adventices

**Production
biomasse
significative**

CONSEILS

- Semis précoce, de fin juin à début juillet
- Densité : 10 à 15 kilos /ha

**Facile à
détruire**



Fiche MELIFLORE FLEURS

La Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire et la coopérative Bresse Mâconnais ont établi un partenariat concernant l'implantation de bandes fleuries sur le département de la Saône et Loire et dans le périmètre d'activité de la coopérative.

Dans ce cadre, la coopérative distribue le mélange de semences MELIFLORE FLEURS. Celui-ci conjugue intérêt faunistique (refuge pour la faune sauvage), plantes très mellifères avec floraison étalée de mai à septembre et agronomiques tels que l'enrichissement des sols grâce aux légumineuses

Composition MELIFLORE FLEURS :

Sainfoin 70 %, Trèfle d'Alexandrie 13 %, Phacélie 5 %, Centaurée 3 %, Calendula 3 %, Bourrache 2 %, Zinnia 1.5 %, Cosmos 1.8 %, Lavatère 0.7 %.

Dose : 20 kg / ha + 2 kg / ha de Fétuque

Les conseils d'implantation sont donnés par les conseillers de la coopérative.



Fiche MELIFLORE LU HARMONY

La Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire et la coopérative Bresse Mâconnais ont établi un partenariat concernant l'implantation de bandes fleuries sur le département de la Saône et Loire et dans le périmètre d'activité de la coopérative.

Dans ce cadre, la coopérative distribue le mélange de semences MELIFLORE LU HARMONY. Celui-ci conjugue intérêt faunistique (refuge pour la faune sauvage), plantes très mellifères avec floraison étalée de mai à septembre et agronomique tel que l'enrichissement des sols grâce aux légumineuses.

Composition MELIFLORE LU HARMONY :

Sainfoin 70 %, Trèfle d'Alexandrie 15 %, Phacélie 5 %, Centaurée 5 %, Bourrache 5 %

Dose : 20 kg / ha + 2 kg / ha de Fétuque

Les conseils d'implantation sont donnés par les conseillers de la coopérative.





NOTE TECHNIQUE BORDS DE CHAMPS et BANDES FLEURIES

Définition d'un bord de champ :

Zone non productive spontanée ou implantée qui se situe entre la culture et tout autre milieu adjacent : haie, bande de roulement du chemin, fossé, route, bosquet, rivière...

L'action d'implanter un bord de champ ou une bande fleurie a pour objet de concilier préservation de la biodiversité animale et agriculture moderne.

Elle repose sur les constats suivants :

Près de 75 % de la biodiversité est réputée fréquenter les milieux agricoles ou sylvicoles.

Les cultures, notamment de céréales, représentent une source importante de couvert et d'alimentation pour de nombreuses espèces de faune.

Les pratiques agricoles modernes tendent à simplifier les milieux par agrandissement des parcelles ou spécialisation des exploitations. Il est ainsi plus difficile pour certaines espèces de couvrir l'ensemble de leurs besoins fondamentaux au cours du cycle biologique annuel (couvert et nourriture en période hivernale par exemple).

Tout en conservant des pratiques modernes adaptées aux conditions économiques actuelles, l'exploitant peut compenser ces aspects par des mesures alternatives. Le bord de champ recèle une part très importante de la biodiversité d'une parcelle et est un espace stratégique pour l'exploitant. L'implantation d'une bande fleurie favorisera la biodiversité auxiliaire.

Cette note est adaptée à différentes pratiques et situations rencontrées en Saône et Loire. Elle a été réalisée grâce à la participation de la coopérative agricole Bourgogne du Sud. Elle repose également sur les travaux menés par le Groupe technique national « Bords de champs » qui met au point des outils de diagnostic, teste des mélanges de semences, réalise des suivis et diffuse les résultats relatifs à la gestion des bordures de parcelles, dans le cadre du dispositif AGRIFAUNE.

PRINCIPE

Bord de champ :

Il s'agit d'implanter la bordure d'un champ afin de la rendre fonctionnelle et maîtriser ses différentes fonctions :

- Réduction du risque de colonisation des adventices dans la parcelle
- Limitation des transferts de produits phytosanitaires
- Refuge pour les auxiliaires, la flore et la faune sauvage
- Ressource alimentaire pour les pollinisateurs
- Economie d'entretien
- Réduction de l'érosion...

Après un diagnostic préalable, par observation de la flore présente, si l'état de la bordure est jugé dégradé le choix d'implanter un couvert adapté peut s'imposer.

Une végétation pérenne est alors semée à l'aide d'un mélange de semences conseillé, pouvant être certifié de la marque AGRIFAUNE. Un entretien adapté est ensuite pratiqué afin de bénéficier des fonctions de la bordure de champ.

Le maintien d'une bordure de champ implantée fait l'objet d'un engagement de l'exploitant, vis-à-vis de sa coopérative. La Fédération départementale des chasseurs participe à l'achat des semences au niveau de 25% de leur prix hors taxe pour les mélanges conseillés.

* AGRIFAUNE : dispositif mis en œuvre par différents partenaires cynégétiques et agricoles (Fédération des chasseurs, Office français de la biodiversité, Chambre d'agriculture, Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) en faveur du maintien de la biodiversité.

Bande fleurie :

Il s'agit d'implanter une bande de plusieurs mètres de largeur destinée à constituer un habitat favorable à différents organismes auxiliaires.

Une végétation pérenne est alors semée à l'aide d'un mélange de semences conseillé. Un entretien adapté est ensuite pratiqué afin de bénéficier des fonctions de la bande fleurie.

Le maintien d'une bande fleurie implantée fait l'objet d'un engagement de l'exploitant, vis-à-vis de sa coopérative. La Fédération départementale des chasseurs participe à l'achat des semences au niveau de 25% de leur prix hors taxe pour les mélanges conseillés.

ITINERAIRE TECHNIQUE

Diagnostic

Tous les bords de champs ne nécessitent pas d'être implantés. Un diagnostic préalable simple permet de le déterminer. Il peut être réalisé par l'exploitant seul et à l'aide du livret « Typologie des bords extérieurs de champs adaptée aux plaines céréalières » ou accompagné d'un conseiller agricole. Ce diagnostic permet d'orienter les pratiques d'entretien et d'effectuer le choix d'un semis éventuel.

Préparation du sol

- Détruire le couvert existant hors période sensible pour la faune (du 1^{er} septembre au 15 octobre)
- Décompacter si nécessaire
- Travailler le sol (labour ou travail superficiel)
- Réaliser plusieurs faux semis afin de limiter les adventices
- Ne pas fertiliser
- Réaliser un lit de semence le plus fin possible (mélanges composés de petites graines)

Certains travaux peuvent être effectués en même temps que ceux concernant la parcelle

Semis

- Semer en surface
- Respecter les doses recommandées
- Appuyer pour un bon contact des graines avec le sol
- Faire le choix d'un mélange conseillé et ou certifié

Entretien

- Entretien mécanique par fauchage ou broyage (le fauchage est favorable à la conservation de la végétation et des pollinisateurs présents. L'exportation des produits de fauche est conseillée afin de ne pas trop enrichir le sol)
- Entretien à partir de fin août et avant avril
- Si présence d'adventices les premières années un écimage sera pratiqué

Voir les documentations :

Bordures extérieures de champs – semer pour valoriser les espaces non fonctionnels

Liste d'espèces à semer en bande fleurie / projet MUSCARI

Les bandes fleuries semées / Auximore - Cultivons les Auxiliaires



COOPERATIVES AGRICOLES AVEC CONVENTION :



Bourgogne du Sud

Le mélange conseillé par la coopérative Bourgogne du Sud et la Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire :

PROMELIE : 30% Sarrazin, 5% Phacélie, 5% Trèfle incarnat, 5% Bourache, 20% Melilot jaune, 30% Sainfoin, 5% Trèfle violet

Dose de semis : 15 kg/ha

Pérennité 2-3 ans, mélange attractif pour les insectes pollinisateurs, grande diversité de pollens et nectars, large période d'alimentation des abeilles. Voir fiche produit



Minoterie GAY

Le mélange conseillé par la Minoterie GAY et la Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire :

MELYVERT 29 : 5% Phacélie, 10% Sarrasin, 40% Sainfoin, 10% Trèfle hybride, 20% Trèfle violet, 10% Luzerne, 5% Trèfle blanc HUIA

Dose de semis : 15 kg/ha + 2 kg/ha de Fétuque

Mélange mellifère, esthétique et allélopathique concurrençant fortement les adventices. Voir fiche produit.



Bresse Mâconnais

Les mélanges conseillés par la coopérative Bresse Macônnais et la Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire :

MELIFLORE FLEURS : Sainfoin 70 %, Trèfle d'Alexandrie 13 %, Phacélie 5 %, Centaurée 3 %, Calendula 3 %, Bourrache 2 %, Zinnia 1.5 %, Cosmos 1.8 %, Lavatère 0.7 %

Dose de semis : 20 kg / ha + 2 kg / ha de Fétuque.

MELIFLORE LU HARMONY : Sainfoin 70 %, Trèfle d'Alexandrie 15 %, Phacélie 5 %, Centaurée 5 %, Bourrache 5%

Dose de semis : 20 kg / ha + 2 kg de Fétuque

Pérennité des mélanges 2-3 ans, mélanges attractifs pour les insectes pollinisateurs, grande diversité de pollens et nectars, large période d'alimentation des abeilles.





BANDES FLEURIES CONTRAT INDIVIDUEL CAMPAGNE 2023/2024

N° de dossier :
Réservé coopérative

ENTRE

Monsieur (ou raison sociale) exploitant agricole sur la commune de résidant
..... Tél :

ET

.....
.....
.....

ET La Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire dont le siège social est à VIRE (71260) et dûment représentée par sa Présidente, Madame Evelyne GUILLON

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet de maintenir sur pied une bande fleurie implantée en bordure ou au sein d'une parcelle de la nature du mélange référencé ci-après. Cette implantation contribuera essentiellement à la production d'auxiliaires des cultures et en particulier des pollinisateurs et elle favorisera également l'expression de la biodiversité.

Article 2 : Modalités techniques

L'exploitant localisera seul ou en présence d'un conseiller agricole la ou les bandes à planter. Il privilégiera une exposition ensoleillée soit en bordure de parcelle soit en recoupement de parcelle. Il utilisera le mélange de semences préconisé par la.....

Article 3 : Localisation des bordures implantées

L'exploitant, en accord avec laet la Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire, accepte de maintenir sur pied au minimum 3 années les bandes fleuries implantées sur les parcelles précisées dans le tableau descriptif ci-après.

Article 4 : Participation financière

L'implantation des mélanges de semences destinées aux bandes fleuries est soutenue par la FDC 71 et fait l'objet d'une compensation financière à hauteur de 25 % du prix HT des semences. Cette compensation prend la forme d'achat de semences à la coopérative à laquelle l'exploitant adhère. La coopérative se charge de lui reverser la compensation financière après le 31 janvier suivant la campagne d'implantation. L'exploitant est prévenu que le détenteur du droit de chasse local est susceptible d'être informé de l'existence de ce contrat par la FDC 71.

Article 5 : Durée

Le présent contrat est valable pour 3 années. Il commence le 1^{er} juin 2023 et se termine le . . / . . / 2026 (au plus tôt le 15 janvier 2026). Toute modification du contrat fera l'objet d'un avenant.

Article 6 : Dénonciation

Le présent contrat peut être à tout moment dénoncé par l'une ou l'autre des parties, dans la mesure où elle accepte d'en assurer les conséquences financières.

L'exploitant agricole désireux de résilier son engagement en cours de campagne devra renoncer aux indemnités financières prévues au contrat et prévenir expressément laqui en fera le signalement à la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire.

Fait en trois exemplaires à : le

Monsieur
Exploitant agricole

Le représentant

Le représentant de la Fédération
départementale des chasseurs de la Saône et Loire

Contrat signé à remettre à la Coopérative

1 exemplaire pour l'exploitant agricole, 1 exemplaire pour la Fédération départementale des chasseurs et 1 exemplaire pour la coopérative

Si les demandes de compensations financières excèdent les capacités de la Fédération départementale des chasseurs, la sélection des dossiers sera opérée selon les critères de priorité fixés par la Fédération départementale des chasseurs.



DESIGNATION DES PARCELLES DONT UNE BORDURE AU MOINS EST IMPLANTEE

Commune	N° Parcelle ou d’îlot PAC	Nature du couvert : (voir liste autorisée par la coopérative)	Longueur totale de la bordure implantée (m)

LOCALISATION DES IMPLANTATIONS

Joignez une copie de votre registre parcellaire graphique en soulignant l’emplacement des bandes fleuries à implanter.

